

15 Décembre 2016. CGT contre Patrons – Acte 2

« LA CGT, VOYOUS ET TERRORISTES ! »

« Responsable mais pas coupable, le retour » (Bonus)

« Un bon patron préfère perdre de l'argent, que donner de l'argent. »
(Georges WOLINSKI, *Les Socialos*)

La CGT, voyous et terroristes, pour Pierre GATTAZ, « grand » Patron et Patron du MEDEF, fils d'Yvon GATTAZ, patron du CNPF de 1981 à 1986. Le fils ami de Hollande, le père ami de Mitterrand. Dans son dernier livre, « *Création d'entreprise : la double révolution* », le Père explique comment monter une entreprise en profitant (abusant) de toutes les aides publiques possibles pour monter sa boîte, sans investir un euro de sa poche.

GATTAZ fils, en plein pendant la loi Travail, excédé que ces petites gens de travailleurs syndicalistes osent braver le Patronat en n'obéissant pas comme on lui demande, se permet de belles diatribes du genre : « *Faire respecter l'État de droit, c'est faire en sorte que les minorités qui se comportent un peu comme des voyous, comme des terroristes, ne bloquent pas tout le pays* » ou « *Pour moi, le sigle CGT est égal à chômage* ». C'est vrai que les grévistes font grève pour le plaisir, et que c'est la CGT qui est responsable de la non-inversion de la courbe du chômage...



Pierre GATTAZ en admiration devant la Loi Travail

Bref, face à cette envolée pleine d'intelligence, après les « vraies » attaques terroristes du 13 novembre 2015, la CGT porte plainte.

Ce 15 décembre 2016, le Parquet de Bobigny demande la condamnation de Pierre GATTAZ pour diffamation. Le procureur déclare qu'« *Assimiler des syndicalistes à des voyous et des terroristes, dans le contexte actuel, en France, est quelque chose qui n'est pas digne et n'a pas sa place dans le débat social* » et demande sa condamnation.

Il n'y a pas une justice en France, mais plusieurs. On verra si le successeur du *Baron* sera condamné ou pas à une amende (12.000 € maximum). La CGT a demandé 10.000 € de dommages et intérêts en tant que partie civile.

Ailleurs en France, le 19 décembre 2016. Souvenez-vous, une procédure de conciliation privée avait été mise en place dans le cadre de l'affaire *Tapie – Adidas* pour dédommager le pauvre *Nanard* de son préjudice. Plus de 400 millions d'euros lui sont attribués, dont 43 millions pour préjudice moral, dans le cadre de cet arbitrage privé (permettant une transaction sans passer devant un tribunal). Suite à une enquête, on apprend que l'arbitrage était truqué, afin de donner une grosse compensation à *Nanard* (*rétro-commissions en échange ?*). Mais face à cette magouille, une procédure se met en place pour faire le point sur l'implication des Ministres et autres hauts-fonctionnaires en place dans tout ça.

Et patatras, Christine Lagarde, Ministre à l'époque, est traînée devant la Cour de Justice de la République (CJR), tribunal qui peut seul juger des ministres mouillés dans de sombres affaires pendant leur mandat.

Le résultat tombe ce jour. Christine, on pourrait l'appeler Sainte Christine à ce niveau-là, bien « *qu'avocate de profession (...) a fait preuve de négligence en décidant de ne pas exercer de recours en annulation.* »

Sur le détournement de fonds publics, la CJR a estimé que « *l'insistance de différents acteurs pour faire disparaître tout obstacle à l'engagement d'une procédure d'arbitrage, la manière occulte dont la rédaction du compromis a été modifiée (...), les connivences révélées (par des décisions de justice ultérieures), et, enfin, le caractère exorbitant du montant de la somme accordée (...) au titre du préjudice moral caractérisent l'existence de détournements frauduleux* ».

Sur la dispense de peine, « *il doit être tenu compte, pour l'appréciation de la peine, du contexte de crise financière mondiale dans lequel Mme Lagarde a exercé ses fonctions de ministre des Finances. Sa personnalité et sa réputation nationale et internationale doivent être également prises en compte en sa faveur. (...) Il convient de prononcer une dispense de peine à l'égard de Mme Lagarde, sans mention de la décision au casier judiciaire* » conclut l'arrêt.

Le conseil d'Administration du FMI et l'État Français ont maintenu leur confiance et soutien à Christine LAGARDE.